La *Société des Chasses* de Roubaix, qui entend avec raison, faire respecter son droit de chasse, est intervenue aux débats pour demander 500 francs de dommages-intérêts.

Dans une plaidoirie très-chaude, très-éloquente et très-spirituelle, Me Maillard, avocat de la société, a démontré que le tribunal ne pouvait pas hésiter entre la déclaration de deux honnêtes hommes, dont l'un, Dussol, jouit de l'estime générale, au dire de tous ceux qui le connaissent, au dire aussi de ses anciens chefs de l'armée, des postes et des douanes, et la déclaration des deux... témoins de Brisacqne.

Me Lefebvre du Prey a mis au service de Brisacqne tout l'enthousiasme de ses vingt-deux ans, une érudition et une rhétorique qui se ressentent encore du voisinage et des goûts littéraires du collège.

Le tribunal a renvoyé le prononcé du jugement à une audience ultérieure, afin de se renseigner sur la question de savoir s'il passe à Flines un train de marchandises, vers dix heures trois quarts du matin, ainsi que l'a affirmé l'un des témoins.

Nous ferons connaître le jugement.

MAITRE PATHELIN.

UNE PÉTITION

Une pétition a été déposée sur le bureau de la Chambre des députés par M. Desprez, député du Pas de Calais. — Les municipalités et un grand nombre d'habitants des communes de Billy-Berclau, Meurchin, Pont à-Vendin, Vendin-le-Vieil, Wingles (Pas-de-Calais) demandent de pouvoir circuler librement avec chevaux et voitures sur les chemins de halage du canal de la Haute-Deûle, pour l'exploitation des terres et maisons contiguës au canal. Cette pétition a été renvoyée au ministre des travaux publics pour les raisons suivantes, présentées par la commission :

« Les pétitionnaires affirment que l'accès de leurs maisons, la culture de leurs terres deviendront absolument impossibles si leur demande n'est pas accueillie. Jadis la liberté de circulation leur était accordée, à titre de simple tolérance d'abord, puis en vertu de diverses autorisations préfectorales, et ils en usaient sans que jamais l'administration des ponts et chaussées ait eu à regretter sa tolérance.

» Aujourd'hui tout aurait changé. L'administration se montrerait d'une extrême rigueur. Elle ne se contenterait pas d'interdire la libre circulation sur les rives du canal, mais à tout propos, au dire des pétitionnaires, sous le moindre prétexte, elle ferait dresser des procès-verbaux.

» Cette rigueur a ému les conseils généraux des départements du Pas-de-Calais et du Nord, et ces assemblées auraient émis des vœux dont l'administration n'a pas tenu compte.

» Ces diverses allégations ne sont justifiées par aucun document. Nous n'avons trouvé au dossier ni un plan des lieux, ni la copie, soit des arrêtés préfectoraux, soit des délibérations des conseils généraux, qui sont invoqués par les pétitionnaires.

» Leur situation cependant paraît digne d'intérêt, et les griefs que nous avons résumés se trouvant relevés dans les délibérations de divers conseils municipaux, nous avons pensé qu'il y avait lieu de prendre ces plaintes en considération.

» En conséquence, nous avons l'honneur de proposer d'ordonner le renvoi du dossier à M. le ministre des travaux publics, en le priant de rechercher s'il ne serait pas possible d'apporter un remède à un état de choses qui paraît préjudicier à des intérêts importants. »

LE CHEMIN DE FER DE VALENCIENNES AU CATEAU

M. Alfred Girard, député de la 2e circonscription de Valenciennes, ayant fait des démarches auprès de M. le ministre des travaux publics, pour activer la mise en exploitation, du chemin de fer de Valenciennes au Cateau, vient de recevoir à ce sujet de M. Rayaal, la lettre suivante :

« A M. Alfred Girard, député.

» Paris, 30 mai 1883.

» Monsieur le député et cher collègue,

» Vous avez appelé mon attention sur l'intérêt qui s'attache à ce que le chemin de fer de Valenciennes au Cateau soit livré le plus tôt possible à l'exploitation dans toute son étendue.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître que l'état d'avancement des travaux de cette ligne permet d'espérer qu'elle pourra être mise en service dans le courant de 1884. Il est possible même que la section comprise entre Solesmes et le Cateau soit ouverte dans le 2e semestre de de l'année courante.

» Agréez, monsieur le député et cher collègue, l'assurance de ma haute considération.

» Le ministre des travaux publics,

» D. RAYNAL. »

UNE AFFAIRE MYSTÉRIEUSE

Un déplorable évènement, dont les causes premières ne sont pas encore complètement connues, s'est passé hier dans le quartier du boulevard de l'Est, à Amiens.

Vers une heure de l'après midi, M. Alexandre Lefebvre, âgé de 68 ans, ouvrier apprêteur chez M. Lechopier Lamarre, en passant sur le boulevard de l'Est pour aller déjeuner à son domicile, rue Mascief, n° 30, ramassa un petit sac de toile, assez sale et semblable aux sachets dans lesquels les ouvriers enveloppent leur pain.

Cet objet qu'il avait touché au pied paraissait contenir du charbon de bois. Après avoir constaté que sa trouvaille était sans aucune valeur, M. Lefebvre la rapporta chez lui et dit, en le remettant à sa femme, qu'elle pourrait s'en servir pour allumer son feu.

Le sac fut déposé dans un coin de la cheminée et l'on n'y fit plus attention.

Mais vers trois heures, la dame Lefebvre, qui se disposait à repasser son linge, mit dans le fourneau du poêle presqu'éteint une poignée de charbon contenu dans le sac.

Aussitôt une explosion se produisit et des flammes qui s'élançaient jusqu'au plafond atteignirent la pauvre femme qui a eu le visage, la poitrine et les mains cruellement brûlés.

Le parquet d'Amiens a ouvert une enquête au cours de laquelle on a pu constater que le sac contenait des morceaux de charbon, du charbon de bois pilé, de la poudre et probablement du pétrole.

Au sac était adaptée une grosse ficelle de 80 centimètres de longueur qui fut bientôt reconnue être une mèche souffrée semblable à celles dont on se sert dans les mines et dans les carrières.

Tous ces objets ont été saisis par M. le commissaire central, comme pièces à conviction, et seront analysés par un ouvrier mineur et par M. Taveaux, artificier à Amiens.

Qui a confectionné ce terrible engin incendiaire et dans quel but? C'est ce qu'il n'est permis à personne de préciser.

Le Parquet, la police locale et la gendarmerie, se livrent chacun de leur côté à une instruction des plus minutieuses.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 10 JUIN. — Adolphe Copejans, rue Bernard, cour Mourmant, 3. — Angèle Dujardin, rue Fulton, derrière l'estaminet Benoist. — Georges Huyghe, rue Watt, cour Six Gadenne, 11. — Emile Dupoucheel, rue de Béthune, fort Cordonnier, 29. — Maurice Sonneville, rue St-Roch, 13. — Célina Averberghe, rue Franklin, cour Cornilis, 5. — Henri Vandepeybrouck, rue de la Paix, 33. — Louis Chavalle, rue des Longues Haies, 103. — Paul Delmotte, rue du Collège, 68. — Eugène Sacépé, rue d'Alma, cour Florin, 2. — Adolphe Roosens, rue Bernard, cour Boyaval, 14. — Virginie Chevalier, Hôtel-Dieu. — Justine Lecomte, rue St-Amand, 3.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 10 JUIN. — Henry Rys, 30 ans, tisserand, rue des Longues-Haies, 188. — Marie Bériot, 46 ans, sans profession, rue de Soubise, 23. — Etienne Nys, 31 ans, ourdissenr, rue de l'Hommelet, 162. — Mathilde Vandendriessche, 1 an, rue de Soubise, 23.

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille FAIDHERBE-BÉRIOT, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Louise BÉRIOT, décédée à Roubaix, le 9 juin 1883, dans sa 47e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera dite le lundi 11 courant, à 9 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures 1/4, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 12, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Soubise, 23.

Un Service Solennel sera célébré au Maître-Autel de l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 12 juin 1883, à 10 heures, demandé par les Paroissiens, pour le repos de l'âme de Monsieur l'abbé Julien CAMPAIGNE, vicaire de Notre-Dame, décédé à Wemars Cappel, le 31 mai 1883, dans sa 33e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettres de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes également invité à assister à l'Obit Solennel que le Conseil de Fabrique de la paroisse Notre-Dame fera chanter le mercredi 13 courant, à 10 heures, à la même intention.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix, le mardi 12 juin 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Auguste GRIMONPREZ, chevalier de la Légion-d'Honneur, ancien commandant des Sapeurs-Pompiers, époux de Dame Sophie DUCATTEAU, décédé à Roubaix, le 15 juin 1881, dans sa 70e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

BRUXELLES. — *La mère aux chats.* — Grand émoi, mardi soir, rue Sans-Souci, et dans les rues environnantes, à Ixelles. On ne parlait que de la *mère aux chats!* La mère aux chats, c'est une vieille demoiselle jadis dans l'opulence, fille d'un général qui, pour la cinquième ou la sixième fois depuis six mois, est expulsée de son logement.

Cette malheureuse, qui n'est pas tout à fait dénuée de ressources, vit dans la plus étroite intimité avec une demi-douzaine de chats et trois ou quatre chiens. La chambre qu'elle habitait hier encore et toutes celles où elle n'a fait pour ainsi dire que passer, étaient de véritables foyers d'infection, qui empestaient la maison de la cave au grenier. Elle vivait dans le fumier.

Ne sachant où aller, et personne ne voulant l'héberger, elle erre à Ixelles depuis hier, traînant ses chiens tenus en laisse, et portant un immense panier d'où sortent des miaulements variés. Deux agents de police l'ont suivie toute la journée pour la protéger contre la foule de badauds qui lui faisait cortège.

Elle ne veut à aucun prix se séparer de ses bêtes. Des membres de la *Société protectrice des animaux*, qui n'auraient pas dû lui être suspects cependant, lui ont offert de donner le vivre, le gîte et le couvert à quelques-uns au moins de ses chats et de ses chiens, mais la pauvre folle a refusé ces offres magnifiques.

Mardi soir, à 9 heures, harassée de fatigues, elle a pénétré dans une boutique, rue Sans-Souci, et elle s'est assise sur son vaste panier, qui sert de prison à ses chats. Et la foule de se masser devant la boutique. Les deux agents de police, qui se promenaient mélancoliquement sur le trottoir d'en face, avaient l'air de s'ennuyer mortellement.

A 10 heures 1/2, elle est partie pour La Hulpe, en laissant dans la cour du bureau de police d'Ixelles son mobilier misérable et pauvre, se composant de niches à chien, casseroles ébréchées, trois chaises dépaillées, un matelas fétide, etc.

GAND. — Un fait grave a eu lieu à l'audience d'hier de la 2e chambre correctionnelle du tribunal de Gand.

Un nommé Léopold Comparé, âgé de 36 ans, ouvrier à Nevele, comparaissait du chef de violation de domicile. A peine le président commençait-il à l'interroger qu'il se mit à outrager le tribunal, criant, hurlant, jurant, tapant du pied. Aussitôt la gendarmerie s'élance pour l'arrêter ; un maréchal des logis de gendarmerie, 3 gendarmes et un soldat qui se trouvent à l'audience ont grand peine à se rendre maîtres du forcené, qui distribue de tous côtés des coups de tête, de poings, de pied : il mord dans le pouce d'un gendarme et lui cause une forte blessure. Enfin, on a pu lui mettre les menottes et les chaînes.

Le tribunal l'a condamné sur le champ à un emprisonnement d'un an et à une amende de 300 fr. ou 3 mois d'emprisonnement subsidiaire. Son arrestation immédiate a également été ordonnée. Pour le fait de violation de domicile, il a été condamné à un mois de prison et 25 fr. d'amende.

LIÈGE. — Un terrible accident est arrivé ces jours derniers au charbonnage de La Haye. Deux ouvriers remontaient au jour dans une berline; lorsqu'ils furent arrivés au niveau du sol, le machiniste, au lieu d'arrêter la berline, la laissa continuer son ascension et elle vint butter avec violence contre les roues de la poulie ; les cordes se rompirent et la berline avec les deux malheureux houilleurs retomba au fond du puits.

On les ramena au jour tous deux grièvement blessés et on les transporta à l'hôpital des Anglais, où l'un, fortement atteint à la tête, a succombé. C'est le nommé Jean Selon, de Wotten. L'autre a dû subir l'amputation complète d'un bras et d'une jambe. Une partie du bras avait déjà été entièrement détaché dans la chute.

FAITS DIVERS

L'AFFAIRE DE COURBEVOIE. — Plusieurs de nos confrères ont fait beaucoup de bruit à propos d'un accident arrivé à un sieur Lecuq qui est tombé avant-hier soir dans le puits de la maison sise n° 6 avenue de Saint-Germain. L'instruction a établi qu'on se trouvait en présence d'un accident.

Le sieur Lecuq qui était simple soldat retraité et non capitaine, comme on le dit, avait été rendre visite, avant-hier soir, à son neveu, M. Auguste Lecuq, entrepreneur du matériel des fêtes, demeurant au rond-point de Courbevoie, à l'endroit dit Demi-Lune.

Il parut vers onze heures et demie pour aller chercher sa malle qui était consignée à la gare du chemin de fer, rue de Paris.

Ne le voyant pas revenir, sa famille, justement émue, prévint M. Véron, commissaire de police de Puteaux, qui ordonna d'actives recherches.

Or, un des locataires d'une maison sise, 6, avenue de Saint Germain, M. Muller qui loge au troisième étage, se rappela que, vers une heure et demie du matin, il avait entendu un bruit de pas précipités, puis comme un choc sourd pareil au bruit que fait un corps tombant dans l'eau. Il n'y fit pas grande attention et crut que c'était un enfant qui, par gaminerie, avait jeté des ordures dans le puits se trouvant dans la cour de la maison.

Ces renseignements, qui corroboraient avec ceux de diverses personnes de la maison qui avaient entendu les mêmes bruits, mirent M. Véron, commissaire de police sur la trace de la vérité.

Il fit aussitôt sonder ce puits, et, au bout d'une heure de recherches, on retira, à l'aide d'un harpon, le cadavre d'un homme qui fut aussitôt reconnu pour celui de M. Jean-Baptiste Lecuq.

Lorsqu'on l'a retiré, Lecuq était accroché par une jambe la tête en bas, les vêtements en ordre. On n'a remarqué aucune fracture du crâne ni des membres, ni même aucune trace de violences. Si son porte-monnaie, qui contenait de l'argent, n'a pas été trouvé dans sa poche, c'est qu'il est tombé pendant le repêchage. On a retrouvé dans ses poches un mouchoir, des papiers et des lunettes brisées.

L'inhumation a eu lieu hier matin.

UN HORRIBLE VOL. — L'ouvrage manquait, la misère menaçait de s'abattre au foyer d'un pauvre ménage. Une jeune femme enlevant de son berceau un bébé d'un mois, l'embrassa avec amour, l'habilla à la hâte et sortit.

— Où allait-elle ?

— Chercher du travail.

Accablée de fatigue et ruisselante de sueur, elle s'assit, après des courses nombreuses et sans résultat, sur un des bancs de la place du Château d'Eau.

Bientôt après, une dame, élégamment vêtue, prit place à ses côtés. La conversation s'engagea bientôt.

— Ainsi, madame, vous cherchez du travail ?

— Et je n'en trouve point. Oh ! tenez, il y a de durs moments dans la vie !

— Consolez-vous. Demain, j'irai vous prendre, et je serais fort surprise si, dans mes relations, je ne découvrais pas quelqu'un pouvant vous être utile. En attendant, voici pour le lait du bébé.

— Merci, madame, je nourris mon enfant.

— Eh bien, ce sera pour la nourrice.

Et la dame glissa une pièce de deux francs dans la main de son interlocutrice.

Celle-ci manifesta avec effusion sa reconnaissance.

Le lendemain la généreuse donatrice frappait à la porte de l'ouvrière.

— Allons, vite, suivez moi, j'ai trouvé ce que vous désirez. Le baron de B..., un de mes amis avait une place disponible, je l'ai retenue pour vous. Avec cette lettre d'introduction, vous serez reçue sans faire antichambre.

L'ouvrière, toute émue, remercia.

— Acceptez d'abord, vous remercierez ensuite et en route car l'heure presse.

— Est-ce qu'il demeure loin, ce baron ?

— Non, à deux pas d'ici.

— Alors je laisse Victor dans son berceau.

Et la mère jeta sur le bébé un indicible regard de tendresse.

— Non, non, ce serait une imprudence ; il vaut mieux le faire sortir; le grand air fait toujours beaucoup de bien aux enfants. Oh ! la jolie créature ! Quel âge ?

— Un mois.

Les deux femmes se mirent en route, l'une portant le petit être, l'autre ne portant rien comme certain personnage de la chanson de Malborough.

Arrivé devant l'hôtel du baron de B., la dame cicerone dit à sa compagne :

— Votre enfant va vous gêner pour vous présenter. Si vous voulez bien me le confier, entrez, et je le tiendrai en vous attendant.

Il fut fait ainsi. Quelques minutes après, l'ouvrière ressortait, le baron n'était pas chez lui.

Fort étonnée de ne pas apercevoir la gardienne de l'enfant, elle fit quelques pas dans la rue en sens divers. Elle l'appela, et les passants surpris se détournèrent en riant.

Personne ne répondit. Alors, un horrible soupçons traversa son esprit, une angoisse poignante déchira son cœur ; elle poussa un cri terrible :

— On m'a volé mon enfant !

Et elle se prit à courir comme une folle. Des gardiens de la paix comprirent qu'un drame se résumait dans ce cri qui déchirait les ses pas de cette mère.

Ils la conduisirent au commissariat de la rue d'Astorg, où elle a fait une déposition en sanglotant. Quel triste retour au foyer ! Souhaitons qu'on retrouve la voleuse du bébé.

Cette histoire date d'hier.

En voici une qui m'a été contée en mer par un élève de marine, durant une de ces nuits de bord passées à la belle étoile, sur le gaillard d'arrière.

Mon ami X..., avait à peine quatre ans ; c'était un jour de fête. En face de la maison paternelle, sur la petite place de Z..., une baraque de pitres forains était dressée. A grands coups de grosse caisse, avec accompagnement de cymbales, le chef de la troupe attirait le public. Le petit X... échappa un instant à la surveillance maternelle pour aller contempler les costumes pailletés d'or et voir manger des étoupes enflammées...

Le soir, grand émoi à Z .. ; on ne parlait que de la disparition de celui qui fut plus tard mon ami. La famille consternée, se livra à mille recherches ; la police et la gendarmerie firent des perquisitions à quatre lieues à la ronde : les moindres fleques d'eau furent sondées, les environs de la ville explorés ; un rapport fut adressé par estafette aux autorités.

Peine perdue. Je vous laisse à penser de la désolation du père et de la mère qui portèrent le deuil de leur fils.

Pendant ce temps, X... qui avait été mis sous séquestre dans la baraque, subissait un interrogatoire :

— Ainsi, tu trouves cela joli ?

— Oh ! monsieur, très joli, répondait l'enfant.

— Et tu voudrais un costume pareil ?

— Oh ! oui, monsieur.

— Tu en auras un si tu veux me suivre.

— Avec papa et maman ?

— Ah ! mais non, tout seul.

X..., avec l'ingratitude étourdie de son âge, se laissa tenter.

Quelques jours après, il paradait à une centaine de lieues de là ; les coups avaient succédé aux caresses, et il pleurait sa faute. Une jeune fille de la troupe eut pitié de lui et s'attacha à cette pauvre victime. Mais elle ne put lui éviter ni les exercices de dislocation, ni les corrections peu méritées.

Dix ans plus tard, il était devenu un clown accompli et, — l'aveu m'en a été fait, — il avait pris l'habitude de cette vie nomade sur des tréteaux de saltimbanques.

Un jour cependant, la baraque revient dans la ville de L... Le maître était mort et son successeur n'avait aucun motif pour ne pas comprendre ce chef-lieu de canton dans son itinéraire.

Mon ami X... était sur les planches et préludait par quelques lazzis à la représentation qui allait commencer. Soudain, il fait un bond, traverse la foule surprise.

Et franchissant la porte de la maison qui faisait face à la baraque, il gravit quatre à quatre les marches de l'escalier. Il avait aperçu Mme X... et l'avait reconnue.

— Mon fils !

— Ma mère !

En un instant, la nouvelle courut la ville. L'enfant perdu était retrouvé.

Je vous assure que tout ce que je viens de raconter est vrai. Avis aux enfants qui liront ces lignes.

VARIÉTÉS

LE BOIS DE LA BOULAYE

PAR ALFRED DE COURCY

— SUITE. —

II

L'histoire du baron Durand

Ce que M. Dubois eut, de la peine à retenir, ce fut un accès de fou rire. Il constatait le ravage qu'avait produit en si peu de temps, sur l'imagination ordinairement calme de M. Durand, la simple communication de quelques adresses timbrées par la poste. De son côté, M. Durand, troublé de l'écho de sa dernière parole, sentait une vive rougeur lui monter aux joues. Les deux interlocuteurs n'osaient pas se regarder. Par bonheur on entendit résonner bruyamment le second coup de la cloche du déjeuner, et tous deux se levèrent à la fois, comme mus par un ressort.

La conversation durait depuis une heure, elle avait pris une tournure générale, et les questions spéciales qu'était venu traiter le régisseur s'étaient trouvées écartées. On n'avait seulement pas résolu celle de la demande des bonnes sœurs. C'était donc un entretien à reprendre. Avant d'en raconter la suite, il convient de dire ce qu'était le passé du baron Durand de Chauvry.

Désiré Durand était un humble enfant de l'Auvergne, dont l'éducation littéraire n'avait pas été poussée au-delà de l'école primaire. Il y avait eu des succès. Tout jeune, doué d'une belle écriture et sachant passablement l'orthographe, il était venu de Saint-Flour à Paris, mandé par un oncle de son nom. C'était la belle écriture de Désiré, plus encore que son style, qui avait séduit l'oncle Durand, à qui Désiré adressait régulièrement, aux approches du 1er janvier, une lettre respectueuse de bonne année. J'engage les jeunes bacheliers qui cherchent une voie et assiègent la porte des bureaux à bien se pénétrer de cette vérité, qu'une belle écriture est une meilleure recommandation que leurs diplômes. Que peut-on demander, pour des emplois administratifs, à des adolescents, frais sortis de la Sorbonne ? On ne leur demandera pas de l'expérience, ni du latin, qu'ils savent si peu, ni de grec, qu'ils épellent à peine, ni de la philosophie, quoique sur ce point je les reconnaisse en état de divaguer aussi bien que leurs maîtres. On leur demandera de l'écriture. L'oncle Durand fut donc émerveillé de la calligraphie de Désiré. Il fut de plus disposé à la bienveillance par cette assiduité polie à lui exprimer, suivant un usage qui semble bien banal, des souhaits de bonne année. La chose du monde qui coûte le moins et qui rapporte le plus est la politesse. Ceci est encore une maxime que je voudrais inculquer aux jeunes gens. Il y en a, malheureusement, à qui la politesse paraît coûter beaucoup, et qui contesteraient, pour ce motif, la maxime.

Il est certain que Désiré Durand, dont l'ambition, à quatorze ans, était d'être instituteur de village au fond de l'Auvergne, dut à son écriture et à sa politesse de devenir le baron Durand de Chauvry, en possession d'un nombre de millions qu'il supputait, dans la solitude, avec une joie de thésaurisateur, en s'inquiétant d'avoir son régisseur pour confident. Il y fallut du temps, de l'âpreté au travail, de la conduite, et assurément aussi, par surcroît, de la chance. A la loterie de la vie, rien ne dispense de la chance. La politesse, même jointe à la calligraphie, n'atteint pas toujours les sommets qu'atteignit Désiré Durand.

Ce fut une chance que l'oncle Durand n'eût pas de fils. Il reçut paternellement dans sa maison son neveu, auquel il s'attacha d'autant plus qu'il trouva bientôt en lui un précieux auxiliaire.

Il y a des races laborieuses, comme il y en a de paresseuses et d'indolentes. On a souvent remarqué de quelle puissance de travail, en même temps que de quelle aptitude au négoce et aux affaires financières, est douée, dans tous les pays, la race juive. On a constaté qu'en France les protestants viennent au second rang, après les israélites, dans l'ordre des aptitudes au négoce. On a cherché à ce phénomène des raisons de doctrine ou d'ethnologie. La raison est surtout traditionnelle et historique. Dispersés au sein des nations sans s'incorporer à aucune, repoussés par l'opinion et les institutions, les juifs ont été, pendant une longue suite de siècles, exclus de toutes les professions, autres que de celle du négoce. Où auraient-ils pris l'esprit patriotique, quand ils n'avaient pas de patrie ? l'esprit chevaleresque ou militaire, quand il leur était interdit de porter l'épée ? l'esprit municipal, quand ils ne pouvaient être ni magistrats, ni avocats, ni tabellions, ni procureurs ? Ils n'avaient que la ressource du trafic ; ils y ont excellé, comme l'aveugle excelle dans les sens qui ne lui sont pas fermés ; ils ont formé des générations de trafiquants, où les influences perpétuées du foyer, de l'exemple, du milieu, sont presque devenues des influences du sang.

Les protestants ont présenté le même phénomène, et par la même cause. Les proscrits de la révolution française avaient commencé de le présenter. Si l'émigration avait duré plus longtemps, nos gentilshommes français, sous l'aiguillon de la nécessité, en dépit de tous leurs préjugés et de leurs répugnances traditionnelles, auraient fait, à l'étranger, souche de négociants.

Depuis que les juifs ont conquis chez nous l'égalité sociale, les influences de la race, encore très visibles, s'effacent cependant graduellement. Il n'est plus trop rare, il le sera de moins en moins, de voir les beaux fils de la tribu dissiper oisivement ce qu'ont amassé leurs pères, jouir au lieu de travailler, chasser, monter des chevaux de prix, protéger des danseuses, parier aux courses et se ruiner au jeu, pour trancher du gentilhomme. Ainsi fit le très élégant Samuel Meyer, qui avait passé à Chauvry, comme un météore.

L'Auvergne produit une race d'hommes laborieuse. L'oncle Durand, qui en était sorti apprenti chaudronnier, s'était élevé successivement à la dignité de patron; puis, ses affaires s'étendant sans cesse et prospérant progressivement, à celle d'exportateur. Il eut des correspondants en Amérique. Il était fort peu lettré, ce qui le gênait.

Désiré lui apportait précisément ce qui lui manquait, un secrétaire intelligent et sûr. Désiré eut et mérita toute la confiance de l'oncle Durand. L'exportation ne se limite pas longtemps à un seul genre de marchandises. Les correspondants d'outre-mer ont d'autres besoins et adressent des commandes diverses qu'il faut bien s'efforcer de satisfaire, sous peine de mécontenter et d'éloigner la clientèle. Insensiblement, l'ancien chaudronnier, qui avait cédé son fonds de fabrication, aidé du savoir-faire de Désiré, lequel avait l'avantage d'être moins spécialiste, eut à expédier des étoffes, des confections, des liqueurs et de la parfumerie, des parapluies, de la librairie, des articles de modes, des chapeaux et des bottines de femme. On ne se figure pas les mille détails du commerce d'une maison d'exportation, dont le chef semble devoir être un expert universel, ni ce que Paris envoie particulièrement de bottines de femme sur tout les points du monde. Il se trouva que c'était à Lima que l'oncle Durand faisait le plus d'envois, à un compatriote de Saint-Flour, qui s'y était établi. L'Auvergnat du Pérou vint à mourir, devant une grosse somme à l'oncle Durand et laissant des affaires embarrassées, faute d'un successeur pour en diriger la suite. Beaucoup de commandes restaient en outre à exécuter. L'oncle Durand, inquiet, prit un grand parti. Il exécuta les commandes, mais en les confiant à Désiré, expédié lui-même au Pérou avec de pleins pouvoirs, et autorisé même à y résider.

L'oncle Durand ne se séparait pas de lui sans chagrin. La conjoncture était grave, il pouvait plus aisément se passer de lui à Paris, où d'autres collaborateurs s'étaient formés et où lui-même avait acquis cette pratique de la commission universelle.

Voilà donc Désiré Durand s'établissant à Lima. Il n'eut pas trop de peine à régler, à l'entière satisfaction de son oncle, les affaires de l'Auvergnat défunt, dont il prit la suite en les agrandissant encore. Il continua de procurer des modes de Paris et des bottines à toutes les Péruviennes. Il avait 25 ans, il était agréable de sa personne, chef d'une maison riche, et l'on ne se troublait pas, à Lima, de l'humilité de la condition des parents de Saint Flour. Il ne tarda pas à toucher le cœur d'une de ses jolies clientes, dona Pépita Brazos y Corrientes, qui était de pur sang castillan, du moins on le disait autour d'elle. Peut-être pensait-elle complaisamment que Désiré était aussi du plus pur sang auvergnat.

Après avoir mis, pendant six mois, aux pieds de la belle Péruvienne, des hommages et des bottines, il put lui passer au doigt un anneau et au bras un bijou qui étaient aussi des articles d'exportation de Paris, mais dont il se dispensa de présenter la facture.

Il eut une fille unique, qui fut nommée Pepita, comme sa mère, cette même Pepita Durand qui, vingt ans après, rêvait dans les bois de Chauvry, en société de la femme du régisseur.

Pendant douze ans, l'existence de Désiré Durand fut véritablement une des plus heureuses de la terre. Il devait à son travail persévérant une aisance toujours croissante ; sa femme, douce et belle, appartenait à une famille notable du pays ; il se trouva, par elle, en relation avec les fonctionnaires les plus distingués de la république, et s'il n'allait pas à la cour, c'était uniquement par la raison suffisante qu'il n'y avait pas de cour. Dans ces villes commerciales d'outre-mer, un négociant riche et estimé acquiert, d'ailleurs, par lui-même une grande considération. Désiré Durand devint le personnage la plus important de la colonie française ; il voyait familièrement le chargé d'affaires de France et les autres membres du corps diplomatique ; il les recevait à sa table, ainsi que les amiraux qui commandaient les stations navales ; il était à son tour l'objet de nombreuses invitations.

Il restait, par tempérament auvergnat, fort économe. La belle dona Pépita l'était moins, et avait acquis sur lui beaucoup d'empire. Elle l'entraîna sans trop d'effort à quelque ostentation, lui-même reconnaissant, en bon négociant, qu'un peu de dépense était utile à l'aggrandissement de sa considération, par suite à celui de son crédit et de ses affaires.

(*A suivre.*)

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Les officiers de marine américaine et la Chine

Londres, 11 juin.

Suivant une dépêche adressée de Philadelphie au *Times*, plusieurs officiers de la marine américaine auraient demandé au ministre de Chine à Washington, l'autorisation d'entrer dans la marine chinoise.

Le ministre de la Chine les a engagés à s'adresser au vice roi Li.

L'Extrême-Gauche et les affaires du Tonkin

Paris, 11 juin.

L'extrême-gauche a décidé d'interpeller incessamment le gouvernement sur le Tonkin.

Elle se réunira demain pour arrêter les termes de l'interpellation.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du lundi 11 juin 1883

Présidence de M. BRISSON.

Bruits de couloirs

Le gouvernement déposera aujourd'hui les conventions avec les Compagnies de Lyon, du Nord, du Midi et de l'Est.

Demande d'invalidation

M. PAUL DE CASSAGNAC demande l'invalidation de l'élection de M. Briefs, à Coutances, comme entachée de candidature officielle.

M. PAUL DE CASSAGNAC demande pourquoi M. Savary n'est pas poursuivi, comme ont été poursuivis les administrateurs de l'« *Union générale.* »

BULLETIN DU COMMERCE

LAINES

Circulaire de M. Paul Pierrard, courtier.

Londres, le 9 juin 1883.

Enchères de laines. — 4me semaine, 2me série. — Il y a eu un entrain croissant aux enchères de la 4me semaine, quoique le concours des acheteurs ait un peu diminué.

La suppression d'une semaine d'enchères, en rapprochant la clôture au 23 de ce mois, a donné une nouvelle impulsion aux achats dans beaucoup de directions.

Avec une demande de plus en plus active pour les meilleures laines fines, nerveuses et propres d'Australie et de la Nouvelle Zélande, on ne peut les obtenir sans payer une hausse moyenne de un penny sur la première semaine.

Pour tous les genres coursants, les prix se raidissent et sont en faveur des vendeurs.

Quelqu'on offre énormément de *laines croisées*, les meilleures qualités s'affermissant et les Lincoln s'écoulent plus facilement.

Les agneaux d'Australie, fins et propres, restent rares aux cours élevés, tandis que les qualités défectueuses sont moins favorisées en raison de leur abondance.

Les acheteurs anglais sont plus actifs et les Américains continuent des achats assez importants.

Jusqu'au 6 de ce mois, les adjudications déclarées étaient de 83,000 balles pour l'intérieur et de 86,000 balles pour l'exportation; mais tout n'est pas compris.

La fabrique française a fait des approvisionnements habituels des meilleures laines fines à peigne, de nature soyeuse extra, dont elle enlève toujours la majeure partie. La filature et le négoce ont été plus réservés que d'habitude. L'Alsace et l'Allemagne ont fait leurs achats ordinaires.

D'après les documents du ministère du commerce des Iles britanniques, voici le résumé des affaires faites dans les 5 premiers mois de cette année, en comparaison avec l'exercice correspondant en 1882 :

Importation du 1er janvier au 31 mai 1883:
Fils de laine pure ou mélangée, fr. 16,681,075
Tissus de laine ou laine et coton, f. 39,214,450.
Fils de laine pure ou mélangée, fr. 2,161,675 augmentation.
Tissus de laine ou laine et coton, fr. 293,375 augmentation.

Exportation du 1er janvier au 31 mai 1883 :
Fils de laine peignée et cardée, fr. 29,276,725.
Draperie, tissus pour hommes, fr. 88,098,625.
Tissus, laine peignée, robes, lainages pour dames, fr. 55,467,225.
Fils de laine peignée et cardée, fr. 2,679,175 diminution.
Draperie, tissus pour hommes, fr. 11,706,700 diminution.
Tissus, laine peignée, robes, lainages pour dames, fr. 9,852,025 diminution.

Dans les 10 catalogues de la 5me semaine, on offrira 57,666 balles d'Australie et 5,440 balles du Cap de Bonne-Espérance.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 11 juin.

Ventes 150 b. Marché inchangé.

Liverpool, 11 juin.

Ventes 8,000 b. Marché languissant.

New-York, 11 juin.

Middling Upland, 10 5/8.
Recettes aux Etats-Unis 4,000 b.
Cotes en cents du Middling, classe américaine, à New-Orléans 10 1/16, à Savannah 10 1/16.

PARIS, 11 juin. — *Huile de colza* : courant 101 25 juillet 88 .., juillet-aout 88 75, 4 deniers 76 50. — *Huile de lin* : courant 55 50, juillet 56 25, juillet-aout 57 .., 4 derniers 58 25. — *Spiritueux* : courant 52 .. juillet 52 50, juillet-aout 52 75, 4 deniers 53 25. — *Sucres bruts* 88 degrés disponible 53 75, à 54 .. — *Sucres bruts n° 3* : courant 61 75, juillet 62 25, juillet-aout 62 30, 4 d'octobre 60 25. — *Sucres raffinés* : 105 .. à 103 .. — *Farines 9 marques* : courant 58 50, juillet 58 80, juillet-aout 58 50, 4 deniers 60 50. — *Marque Corbeil* : 60 .. — *Blés* : conrant 27 25, juillet 27 10, juillet aout 27 30, 4 deniers 27 90. — *Seigles* : courant 16 75, juillet 17 .., juillet-aout 17 25, 4 derniers 18 75.

LILLE, 11 juin — Sucre indigène 88 degrés cours offert .. .. id. n° 7 à 9 .. .. id. en pains 6 k. n° 1, 109 .. Sucre numéro 3, ... id. indigène n° 3 .. .. 8/8 betteraves disponibles .. .. id. courant .. .. id. Grains disponibles .. .. id. fin 1re qual. dispon. .... id. fin 1re qual. courant .. .. id. mélasse disponible .. .. id. à hiver, premier .. .. id. 4 janvier .. .. id. 4 d'été .. .. id. 4 derniers .. .. id. prochain .. ..

Marché aux huiles de Lille

Cours précédents

	Huiles l'hectolitre	Grains l'hectolitre	Tourteaux (les 100 kil.
Colza	85 .. à	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré p. q.	91	.. ..	.. .. ..
Œillette b. goût.	.. ..	28 .. 30 ..	.. .. ..
— rousse.	.. ..	.. ..	.. .. ..
Cameline	.. ..	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	.. ..	15	15 .. 16 ..
Lin du pays.	58 50	20 .. 21 50	25 .. .. ..
Lin étranger.	54 50 ..